

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 4 JUILLET 2022

N° 2022-331 SITE DE LA VOURAIE – ENTRETIEN DU SITE

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Vu la délibération n°138/10 du 1er décembre 2010 décidant l'aménagement touristique des lacs,

La Communauté de communes s'occupe de l'aménagement touristique et de la mise en place d'activités autour des 3 lacs du Pays de Chantonnay : le lac de l'Angle Guignard à Chantonnay, le lac de Rochereau à Sigournais et le lac de la Vouraie à Bournezeau et Saint Hilaire le Vouhis.

En 2020, la Communauté de communes a aménagé le Sentier d'Amanéa autour du lac de la Vouraie.

Pour l'entretien et la sécurisation du sentier avec la pose d'une petite passerelle en bois, la Présidente accepte le devis de CAJEV pour un montant de 4 110 € HT.

À CHANTONNAY, le 4 juillet 2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage à la date de la signature électronique.